

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

(PARTICIPANTS)

# **DÉSIGNATION**

BGFC organise tous les deux ans, en présentiel, le congrès des Journées du Grand Sud d'Information Médicale (JGS) : Les Journées du Grand Sud, ont été créées à l'initiative du Docteur Bernard GARRIGUES en 2001 avec le Collège Régional d'Information Médicale du Sud-Est (CRIMES FC).

Elles sont, depuis 2016, organisées avec un rythme annuel, une année à Aix-en-Provence et l'année suivante dans une autre région du sud.

En 2024, le Collège Régional d'Information Médicale du Sud-Est (CRIMES FC) passe le flambeau à la société BG FORMATION CONSEIL (BGFC), dirigée par le Docteur Bernard GARRIGUES, qui continuera, avec le concours des autres régions du Grand Sud à organiser ce colloque centré sur l'information médio-économique, destiné aux médecins de l'information médicale, aux Technicien(ne)s de l'Information Médicale mais également aux différentes catégories de professionnels concernées par l'information médico-économique, sa production, et ses utilisations tant en établissement que libéraux ainsi qu'au sein des tutelles.

Le congrès regroupe des intervenants, formateurs, tous experts séniors (Médecins de toutes disciplines, Médecins DIM, Présidents de CME reconnus régionalement et nationalement dans le domaine de l'information médicale et Directeurs d'Établissement de Santé) ainsi que d'autres experts de différents domaines de la santé.

Son siège est situé au 6, rue Malbos – Domaine de la Marguerite – BP 90057 - 13101 AIX EN PROVENCE Cedex 1. Son représentant légal est : Docteur Bernard GARRIGUES, Président

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Participant : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une inscription individuelle à un évènement auprès de BGFC.
- Évènement : congrès organisé par BGFC tous les 2 ans à Aix-en-Provence ou en PACA sur l'Information médicale (JGS)

## **CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant à un évènement organisé par BGFC.

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de BGFC : www.bgfc.fr

Le fait de s'inscrire à un événement en en retournant le formulaire d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

BGFC se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

### **INSCRIPTION**

L'inscription à l'événement se fait en complétant le formulaire disponible sur le site de BGFC.

Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès de BGFC, comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées en infra, ne sera pas prise en compte.

Une fois l'inscription reçue par BGFC et le paiement effectué, BGFC adressera au participant un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'événement choisi.

Si BGFC n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), BGFC en informera le participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours par chèque.

Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi, par BGFC, de la confirmation de commande, sous réserve du bon encaissement du règlement.

#### CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le site de BGFC au moment de l'inscription ou dans le bulletin d'inscription reçu par le participant).

Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans la plaquette du bulletin d'inscription pour le tarif correspondant.

Le règlement dû au moment de l'inscription peut s'effectuer par chèque (A l'ordre de BG Formation Conseil) ou par virement. Par virement :

BNP Paribas - Cours Sextius - AIX-EN-PROVENCE

*Code Banque 30004 − Code guichet 00601 − Compte n*• 10461463 21 **IBAN :** FR76 3000 4006 0100 0104 6146 321 − **BIC :** BNPAFRPPAIP

Le participant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : nom, nom de l'événement.

Le virement doit parvenir sur le compte de BGFC dans les 7 jours ouvrés de la réception par BGFC de l'inscription. À défaut, BGFC se réserve de ne pas prendre en compte l'inscription et de rembourser au participant le montant du virement.

Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans le cas prévu en infra des présentes.

#### **OBLIGATIONS DU PARTICIPANT**

L'inscription auprès de BGFC implique l'acceptation par le participant des conditions suivantes :

- Chaque inscription est valable uniquement pour l'évènement mentionné sur la confirmation de commande et ne pourra être acceptée pour un autre évènement.
- Contrôle d'accès / Modalités d'accès
  - o Lors de la participation à l'évènement, le participant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'évènement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'évènement. BGFC se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'évènement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.
- Le participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du site de l'événement. BGFC se réserve le droit de refuser la participation à l'événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.
- Le participant s'engage également à respecter toute réglementation officielle en vigueur, notamment les consignes sanitaires ou autres s'appliquant à l'organisation de l'événement (présentation de pass sanitaires, contrôles de sécurité, etc.). BGFC se réserve le droit de refuser la participation à l'événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

#### **ANNULATIONS, MODIFICATIONS**

En cas de nécessité, BGFC peut être amené à modifier l'évènement :

- Moyennant un préavis de 15 jours :
  - O Décalage, avancement ou report, n'excédant pas 30 jours des dates de début et de fin de l'évènement. Au-delà de 30 jours, les règles d'annulation visées en infra s'imposeront.
  - o Changement de lieu pour un évènement en présentiel
- Sans préavis, y compris pendant le cours de l'évènement :
  - o Modification du programme de l'évènement
  - o Modification des horaires de début et de fin de l'évènement

Dans le cas où, le participant souhaiterait annuler sa participation à l'événement, il devra en prévenir BGFC avant l'événement par mail ou courrier.

Dans ce cas, BGFC procèdera par principe à l'annulation de l'inscription à l'événement et appliquera les conditions suivantes :

- Annulation jusqu'à 30 jours calendaires avant l'évènement : des frais de dossier de 100 € seront facturés.
- Annulation moins de 30 jours calendaires avant l'évènement ou l'absence lors du déroulement de l'évènement : la totalité des montants engagés sera facturée.

L'annulation sera recevable exclusivement si elle est effectuée par mail adressée à BGFC (bgfc@orange.fr / bgfc@bgfc.fr).

La responsabilité de BGFC ne pourra être recherchée si l'événement est retardé ou annulé ou si les conditions d'accès ou de déroulement de l'événement sont modifiées en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

Si BGFC se voit contraint de transformer ou d'annuler l'événement, ou d'en modifier les conditions d'accès ou de déroulement, BGFC s'engage à en prévenir le participant dans les meilleurs délais et à appliquer les conditions suivantes :

- En cas d'annulation totale de l'événement : les frais d'inscription seront remboursés,
- En cas de limitation du nombre de participants à l'événement en présentiel, selon les directives sanitaires officielles et légales en vigueur à la date de l'évènement : BGFC conservera les inscriptions en présentiel des premières personnes inscrites dans la limite de la jauge légale (la date de validation de l'inscription fera foi), et proposera les modalités suivantes aux autres participants inscrits à la date de l'entrée en vigueur de la jauge : remboursement des frais d'inscription.

Les montants remboursables le seront par chèque bancaire.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT – DROIT À L'IMAGE

Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou mis à disposition lors de l'événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'événement.

Le participant est informé de ce que BGFC pourrait être amené à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'événement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le participant autorise BGFC à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication de l'événement.

# PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, BGFC collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Seules les informations à caractère personnelles strictement nécessaires au traitement de votre inscription vous sont demandées et transmises à nos services.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer en adressant directement votre demande par mail à l'adresse suivante : bgfc@bgfc.fr

#### DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et BGFC à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable. A défaut, les tribunaux d'Aix-en-Provence seront seuls compétents pour régler le litige.